

CARREFOUR FRANCE CARREFOUR rappelle LOLLIPOPS Goûts FRUITS ET COLA 500G - SIMPL



- Noms des modèles ou références concernés : **LOLLIPOPS Goûts FRUITS ET COLA 500G - SIMPL**
- Marque : **SIMPL**
- GTIN **3560070339525** Lot **077K, 078K, 079K, 082K et 083K**
- Conditionnements : **Sachet de 500G**
- Date début/fin de commercialisation : **du 23/03/2026 au 22/04/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Marque de salubrité : -
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Carrefour**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Suspicion d'un risque de présence de morceaux de corps étrangers métalliques**
- Risques encourus par le consommateur : **Inertes (verre, métal, plastique, papier, textile...)**
- Description complémentaire du risque : **L'ingestion accidentelle de ce type de corps étranger est susceptible de provoquer des blessures. En cas de doute suite à l'ingestion de ces produits, consultez rapidement votre médecin traitant.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le service consommateur, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
En raison du risque de blessures / effets indésirables suite à l'ingestion de ce produit, par précaution il est recommandé aux personnes qui détiendraient des produits appartenant au(x) lot(s) décrit(s) ci-dessus de ne pas les consommer.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **lundi 22 juin 2026**

CONTACT

- Numéro de contact : **0805908070**
- Informations complémentaires publiques : **Appel non surtaxé du lundi au samedi de 9h à 19h.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre